AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C1161
FR0010309096-FS0340

17 mai 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VITURA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 17 mai 2022, la société de droit singapourien GIC Private Limited[1] (168 Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapour 068912, République de Singapour), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 15 mars 2022, les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société VITURA[2], et détenir, à cette date et à ce jour, 4 241 646 actions VITURA représentant autant de droits de vote, soit 24,82% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société VITURA.

[1] GIC Private Limited est détenue à 100% par le Gouvernement de la République de Singapour et a été désignée en qualité de gérant discrétionnaire des réserves de change de la République de Singapour. A ce titre, GIC Private Limited est le gérant discrétionnaire ultime des actifs détenus par GIC (Realty) Pte Ltd et ses filiales, en ce compris Euro Bernini Private Limited, *private limited company* de droit singapourien, société *holding* d'investissement dont l'objet est de détenir des actions VITURA.
[2] Anciennement dénommée CEGEREAL.
[3] Sur la base d'un capital composé de 17 087 708 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.